

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord – Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2016, 19 heure 30

Date de convocation :	12 décembre 2016
Date d'affichage :	12 décembre 2016
Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	4
Absents excusés :	1
Absents non excusés :	0

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

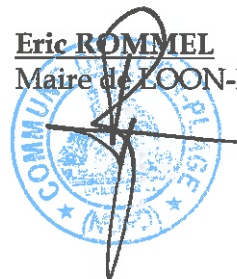
Etaient Présents :

Monsieur Eric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-marie LIVOURY, Monsieur Jean-luc WOUSSEN, Madame Marie-astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Monsieur Jean-michel LEGER, Madame COLOOS Catherine, Monsieur CAMPAGNE Jean-pierre, Madame DECLERCQ Sophie, Madame Laetitia VERHAGE, Monsieur WILLEMAN Jérôme, Madame Annie VANSTENKESTE, Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Monsieur Xavier DERHILLE.

Absent excusé et représenté par pouvoir :

Monsieur Vincent JEANNEKIN représenté par Monsieur Jean-michel LEGER.
Madame Pascale DEMEY représentée par Madame Sandrine MILLIOT.
Monsieur Philippe KOBUSZINSKI représenté par Madame Clélie KLEINPOORT.
Madame Sophie LEMOINE représentée par Monsieur Xavier DERHILLE.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161219-DEL1912201602-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2016

Rapporteur : Madame Sandrine MILLIOT.

Objet : Budget Primitif pour l'année 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget 2017.

Où l'exposé qui précède et après en avoir, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le budget primitif pour l'année 2017.

ADOpte à la majorité
26 « pour » ; 2 « abstentions »

Pour extrait conforme
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Monsieur  ERIC ROMMEL
Maire de LOON PLAGE





BUDGET PRIMITIF 2017

Comme en 2015 et en 2016 également, le projet de loi de finances pour 2017 a été lancé dans un contexte de rigueur budgétaire sur fond d'état d'urgence. Aussi les préoccupations qui le gouvernement ne sont pas nouvelles.

En effet, les hypothèses d'une croissance pour 2017 de 1,5 % sont les mêmes que celles prévues en 2016. Par ailleurs, l'objectif de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB, en 2017, est aussi maintenu.

Les ambitions sont donc de stabiliser la dette publique et maîtriser des dépenses tout en parvenant à dégager 7 milliards de moyens supplémentaires pour les priorités gouvernementales :

- 3 milliards d'euros pour l'école et l'enseignement supérieur.
- 2 milliards d'euros en faveur de la sécurité.
- 2 milliards d'euros de crédits budgétaires en faveur de l'emploi.

En ce qui concerne les collectivités locales, la réforme de la dotation générale de fonctionnement a été renvoyée à une loi relative aux finances locales.

Le texte est également construit autour de deux axes pour les finances locales :

- division par deux de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) du bloc communal, passant de 2 milliards à 1 milliard d'euros.
- poursuite aussi des mesures pour renforcement de la péréquation entre les collectivités.

Le texte prolonge également les aides aux communes nouvelles, et opère une stabilisation du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2017.

Dans ce contexte, dans toutes les villes comme à Loon-Plage, les recettes de fonctionnement présentent un net ralentissement qui s'explique par la baisse des dotations et la faible utilisation du levier fiscal. Côté dépenses, les collectivités tout comme la commune se sont lancées dans des actions visant à maîtriser l'ensemble des postes de dépenses (frais de personnel notamment) pour en limiter la progression et ainsi faire face à la baisse des recettes.

Ce sont également les points qui ont été mis en exergue dans les travaux sur le pacte financier et fiscal. Conclu entre les communes et la communauté urbaine de Dunkerque, le pacte a été adopté en juillet 2016. Il est un compromis sur la répartition des ressources devenues plus contraintes entre la Communauté Urbaine et les communes et a pour but de définir des stratégies pour l'utilisation du levier fiscal.

Accusé de réception en préfecture
059-215903092-20161230-DEL16-12281662
DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016

Aussi dans ce contexte, la commune a continué à travailler à la réduction de ses dépenses dans un contexte de baisse importante de ses recettes pour quand même dégager des marges de manœuvre suffisantes.

En plus des efforts réalisés par les services en 2015 pour rechercher des pistes d'économies dans leur fonctionnement, la municipalité a souhaité organiser une approche participative de la population dans la préparation du budget pour donner des axes potentiels d'économies ou la recherche de recettes nouvelles.

Le budget proposé est la synthèse de tous ces axes de travail.

I Section de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune (à l'exclusion de recettes d'ordres du chapitre 042) devraient s'élever en 2017 à 15 438 628,96 € contre 15 496 432 € en 2016 soit une baisse de 58 000 €.

Les concours de l'état continuent de baisser notamment le plus important d'entre eux qu'est la dotation générale de fonctionnement pour laquelle la commune devient pour la première année contributrice.

L'évolution de nos recettes par chapitre budgétaire serait la suivante :

	BP 2016	BP 2017
013 – Atténuation de charges	300 000	200 000
70 – Produits de services	279 500	290 500
73 – impôts et taxes	14 030 168	14 194 381
74 – Dotations et participations	732 764	559 800
75 – Autres produits	119 000	138 812,80
042 – Recettes d'ordre	35 000	35 000,16
TOTAL	15 496 432	15 438 628,96

1) Chapitre 013 : charge

Ce chapitre reprend les remboursements de rémunérations en cas de congé longue maladie, longue durée, maternité.

Il englobe également les aides de l'Etat aux contrats aidés qui constituent l'essentiel des recettes.

Les crédits de ce chapitre devraient baisser en 2017 d'autant plus que la commune a baissé la couverture d'assurance statutaire qui ne concerne plus que les arrêts **de plus de 90 jours reconnus en longue maladie.**

2)Chapitre 70 : Produit des services

Sont ici repris les produits perçus auprès des usagers. Le montant des recettes est en hausse sur ce chapitre car suite aux travaux liés au budget participatifs la commune a revalorisé certains tarifs comme la restauration scolaire ou rendu d'autres activités comme les temps d'activités périscolaires ou prestations payantes comme le prêt d'instruments de musique.

Ce chapitre comprend aussi les droits issus des activités du Parc Galamé estimés à 55 000 €. Nous aurons en 2017 les recettes liées à une année de fonctionnement pleine de la Maison de la nature qui a démarré son activité dans le courant de l'année 2016.

3)Chapitre 73 : remboursements, impôts.

Ce chapitre est en hausse 1,15 %

L'augmentation tient principalement au poste des contributions directes par suite d'une revalorisation naturelle des bases. Il a en effet été présenté dans le cadre des travaux de restitution du budget participatif qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taux en 2017

Le reversement au titre du fonds de péréquation à hauteur minimum de 64 013 euros devrait se maintenir car il est prévu une pause dans la montée en puissance des contributions attendues des collectivités au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

Sur ce chapitre se répercutent également les actions au titre de la mutualisation. La commune a en effet intégré le service commun en 2015, puis le dispositif d'appui aux communes pour 2017. Pour chacun de ces deux dispositifs, le coût d'adhésion est déduit de l'attribution de compensation qui permet à la communauté urbaine de valoriser son coefficient d'intégration auprès des services de l'état pour ne pas perdre de dotations si elle justifie d'une intégration élevée conformément aux seuils fixés par les textes.

4)Chapitre 74 – dotations et participations

Ce chapitre connaîtra en 2017 une baisse très importante de plus de 23,6 % avec la perte du de la DGF perçue par la Commune. En 2016 la ville a en effet perçu 87 751. En 2017, la recette sera nulle et pour la première fois la commune devrait verser une contribution estimée au minimum à 70 000 euros imputée au chapitre 014 de ses dépenses de fonctionnement.

Les remboursements perçus de l'état au titre des emplois d'avenir devraient **considérablement baisser** car les contrats se terminent progressivement et n'ont pas été

reconduits. Cette recette s'élevait à 240 000 euros en 2016 et est estimée à 75 000 euros en 2017.

Ce chapitre comprend également le produit perçu de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse qui devrait également légèrement baisser. La perte de recette est là aussi chiffrée à hauteur de 20 000 euros.

5) Chapitre 75 – Autres charges

Il s'agit ici des recettes perçues des revenus des immeubles, ainsi que de la convention conclue avec Numéricâble.

B Dépenses de fonctionnement

Comme en 2015 et en 2016, la commune travaille pour contenir le volume de ses dépenses de fonctionnement. Elle a commencé par le chapitre des charges à caractère général sur le premier exercice et elle a poursuivi sur le deuxième avec les charges de personnel.

En 2017, la démarche a été poursuivie et c'est ce qui a poussé au lancement de la démarche de budget participatif pour associer la population à la recherche d'économies sur le fonctionnement des services principalement.

En outre, le budget proposé permet de contenir des dépenses courantes de la commune et d'en absorber de nouvelles comme des charges de sécurité supplémentaires liées à Vigipirate, une année pleine de dépenses de fonctionnement de la maison de la nature, la contribution au redressement des finances publiques reversée suite à la perte de DGF car la commune est considérée comme riche.

Enfin, la commune ayant un programme d'investissement très important en cours avec la construction de nouveaux équipements ou la mise aux normes de ceux existants au titre de l'accessibilité par exemple, il est essentiel de conserver un autofinancement positif, de dégager suffisamment d'épargne pour couvrir les intérêts de la dette, le reste étant réinjecté en section d'investissement par le biais du virement.

Compte tenu de ces divers éléments, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 15 438 628,96 € d'euros répartis comme suit :

	BP 2016	BP2017
011 – Dépenses de gestion	3 902 911	3 825 285
012 – Charges de personnel	6 555 659	6 195 901,72
014 - Atténuation des charges	335 000	440 000
65 - Subventions	3 503 520	3 223 319,04
66 – Charges financières	240 000	190 000
67 – Charges exceptionnelles	46 000	60 000
68 – Dotations aux amortissements	560 000	500 000
023 – Virement	353 342	1 004 123,20
TOTAL	15 496 432	15 438 628.96

1) Chapitre 011 – Dépenses de gestion

Ce chapitre affiche une baisse de 1,97 %. Il reprend les dépenses de l'ensemble des services.

Chaque service a travaillé pour dégager des pistes d'économies plus ou moins importantes selon les secteurs avec les orientations données dans le cadre de la consultation de la population au titre du budget participatif.

Aussi, par service, La répartition des crédits serait la suivante :

Service concerné	2016	2017
Services techniques travaux neufs	325 000,00	316 900
Espaces verts	570 000,00	546 000
maintenance	175 000,00	172 000
Commerce tourisme galamé	53 000,00	57 200
Achats marchés	891 000,00	883 000
finances	14 400,00	37 600
Administration générale	237 000,00	236 000
guichet	21 700,00	21 700
Action culturelle	556 000,00	513 500
médiathèque	40 000,00	35 950
Ecole de musique	30 291,00	27 060
personnel	41 700,00	61 700
Service enseignement	214 120,00	213 200
Sports	14 500,00	13 775
Cuisine centrale	303 700,00	295 700
Démocratie Locale	1 500,00	1 500
communication	82 000,00	74 000
magasin	110 000,00	52 500
Maison de la nature	82000	35 000
informatique	140 000,00	155 000

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161219-DEL1912201602-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016

ACMO		36 000
Sécurité des manifestations		40 000
	3 902 911	3 825 285

Deux services ont été ajoutés pour bien individualiser leurs dépenses par rapport à 2016. L'ACMO était essentiellement géré dans l'enveloppe magasin et la sécurité était principalement gérée dans le budget de l'action culturelle.

Concernant cette dernière les dépenses s'élevaient à 22 000 euros en 2016 mais ont été considérablement renforcées du fait de l'état d'urgence et sont estimées à 40 000 euros en 2017.

Outre ces éléments, il faut observer que chaque service a proposé des économies plus ou moins substantielles :

- 10% pour la médiathèque
- 2,63% pour la cuisine
- 10% pour l'école de musique
- 5 % pour les sports.
- 0,43 % pour le service enseignement
- 1,71 % pour la maintenance
- 0,42 % pour l'administration générale

Des dépenses ont en revanche légèrement augmenté. Il s'agit principalement de l'informatique de l'ordre de 10 %. Cela est lié au fait des contrats de maintenance dont le nombre est croissant par suite du déploiement de nouveaux outils informatiques (déploiement du progiciel finances pour répondre aux impératifs de la dématérialisation comptable, outils informatiques de la MNE par exemple...)

Il y a eu également des transferts d'enveloppe entre le Parc Galamé et le service espaces verts qui explique ces écarts entre 2016 et 2017.

Ces économies ont été obtenues sans supprimer d'actions existantes. Chacun a simplement travaillé différemment dans une optique de rechercher des sources d'économies même les plus résiduelles.

Enfin, cela permet de faire face à des dépenses nouvelles comme le remplacement de manuels dans les écoles estimé à 10 000 euros ou la location de la nouvelle salle d'activités dans la résidence Pierre Bachelet.

2)Chapitre 012 – Masse salariale

Ce chapitre est en baisse de 5,5 %

<p>Accusé de réception en préfecture 059-215903592-20161219-DEL1912201602- DE Date de télétransmission : 30/12/2016 Date de réception préfecture : 30/12/2016</p>

Les prévisions budgétaires pour 2017 maintiennent et poursuivent la rationalisation effectuée sur 2016 avec une diminution de 330 000 euros sur le budget prévisionnel malgré l'augmentation permanente des charges sociales mais également l'ouverture de nouveaux services.

Le budget prévisionnel intègre :

- l'absence de nouvelle embauche avec un maintien global des rémunérations des titulaires, malgré une diminution du nombre de titulaires, en raison des revalorisations indiciaires prévues en 2017 et des avancements d'échelon
- une stabilité également des rémunérations et charges des non titulaires (cdd, extras)
- une diminution du nombre d'apprentis et d'emplois d'avenir permettant de dégager une économie au niveau des dépenses de plus de 175 000 euros avec corrélativement une diminution des recettes liées aux prises en charges de ces types de contrats à intégrer
- une diminution légère des rémunérations des non titulaires et donc des charges associées
- une augmentation de 50 000 euros des charges liées aux caisses de retraite avec les validations de service prévues
- une provision pour les versements envisagés d'allocations chômage
- une augmentation de prestations de service liées à l'entretien de la MNE.

3)014 – Atténuation de charges

Deux dépenses imputées dans ce chapitre à savoir la contribution de la commune reversée au titre de la perte de DGF évoquée précédemment.

La contribution de la commune au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales est estimée au minimum à 370 000 euros.

4)65 – Subventions et participations

Ce chapitre comprend :

- Les frais et indemnités des élus locaux ;
- Les subventions aux associations locales dont la répartition serait la suivante :

	2016	2017
Vie associative	10 700	10100
Culture et fêtes	61 700	61200
Affaires sociales	52 741,10	51451,04
Economie tourisme commerces	3 200	5700
environnement	8 200	8200
sport	458 550	446 550

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161219-DEL19T2201602-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016

enseignement	46 578	46 068
jeunesse	600	0
personnel	25 000	25000
Centre socioculturel y compris mise à disposition	1 168 120	1 176 450
total	1 835 389, 10	1 830 719.04

- La participation à l'école privée : 100 000 € ;
- La subvention au CCAS pour 650 000 € ;
- La contribution au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour 490 000 euros.

Celle-ci est en baisse car la Communauté Urbaine de Dunkerque prend la compétence promotion du tourisme. Loon-Plage en tant que commune membre contribuera au financement de ce transfert de compétence par le biais d'un prélèvement sur son attribution de compensation.

5) Charges financières

Elles s'élèveront en 2016 à 190 000 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Au vu de ces éléments, la commune dégagerait un autofinancement prévisionnel de 1 504 123,20 €. (Ce chiffre correspond à la somme du virement et total des écritures d'amortissement soit 500 000 + 1 004 123,20).

II Section d'Investissement

Ce budget s'équilibre à 3 273 342,16 euros en se basant sur un programme d'investissement de 2 323 342 euros et sur le recours à un emprunt d'équilibre de 1 114 218,96 euros.

A Recettes

Avant recours à l'emprunt, les recettes peuvent être estimées à 2 159 123,20 € euros, comprenant :

- Les dotations aux amortissements	500 000 €
- Le virement	1 004 123,20€
- Les opérations patrimoniales 041	85 000 €
- Le FCTVA	240 000 €
- Une subvention communautaire pour le foot	300 000 €
- Cessions	30 000 €
Total	2 159 123,20 €

B Dépenses

Le remboursement du capital de la dette représentera 830 000 € en 2017.

Par ailleurs 35 000,16 € sont à inscrire au titre des opérations d'ordre, et 85 000 € au titre des opérations patrimoniales.

A cela vient s'ajouter un programme d'investissement de 2 323 342 €.

A titre d'exemple, sont ainsi retenus au titre de l'exercice 2017 :

- ✓ Le solde des travaux sur la salle Carpentier pour 362 700 €,
- ✓ Les travaux de réalisation des terrains de football synthétique 1 132 142 €,
- ✓ la deuxième tranche de travaux d'accessibilité au titre de l'ADAP pour 224 000 euros,
- ✓ des travaux d'étanchéité sur l'auditorium de l'école de musique pour 78 000 €, sur la mairie et les ateliers municipaux pour 65 000 euros,
- ✓ la démolition de préfabriqué à l'école Victor Hugo pour 32 000 €,
- ✓ des travaux de VRD 150 000 €,

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161219-DEL1912201602-
DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016

- ✓ des travaux de clôture 25 000 €

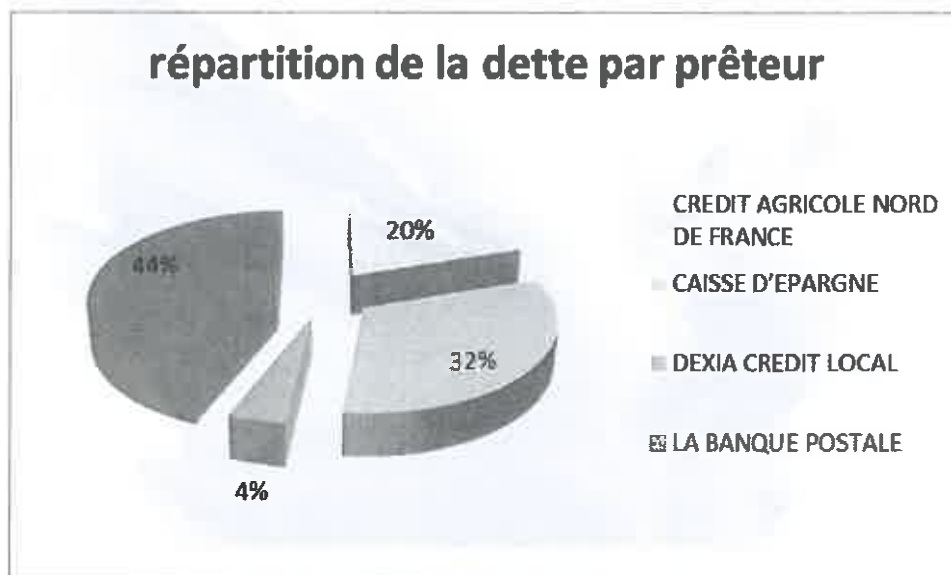
IV La dette :

Au 01/01/2017, l'encours de dette s'élève à 7 944 224,89 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

REPARTITION PAR PRETEUR	AU 31/12/16 montant en euros	Part d'endettement chez le prêteur
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 566 147,31	20
CAISSE D'EPARGNE	2 548 128,32	32
DEXIA CREDIT LOCAL	342 302,69	4
LA BANQUE POSTALE	3 487 646,57	44
BCMNE Clôturé et refinancé	0,00	
Total	7 944 224,89	100

Ci-joint la répartition graphique par type de prêteur

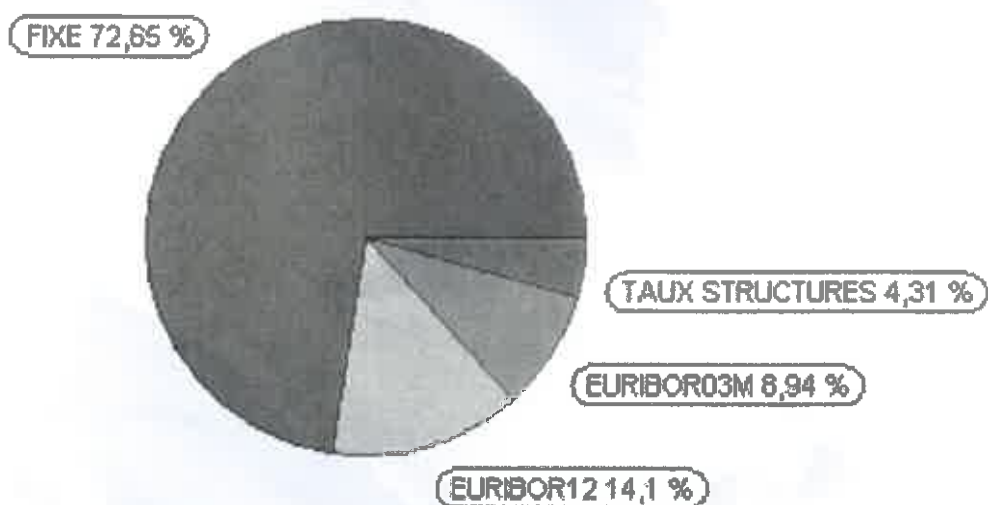


L'annuité de la dette s'élèvera à 950 754,64 € en 2017.

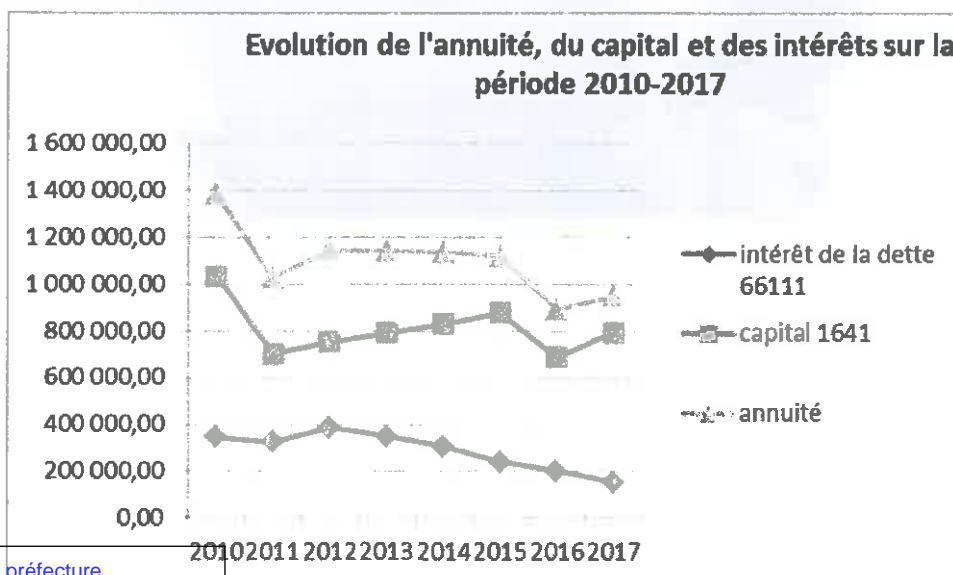
Ci-joint la répartition de la dette par type de taux

type de taux	montant en euros
EURIBOR 12 mois	1 120 000,00
FIXE	5 771 350,90
TAUX STRUCTURES	342 302,69
EURIBOR 3 mois	710 571,30
	7 944 224,89

Structure par Index



Enfin ci-joint l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période 2010-2017



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20161219-DEL1912201602-DE
Date de télétransmission : 30/12/2016
Date de réception préfecture : 30/12/2016